

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 MARS 2019 ECOLE DE LA LEBADE

Le 22 Mars 2019 à 18 heures, le conseil syndical, convoqué le 4 Mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Président.

Etaient présents : Mrs BIESSE, BRUNAUD, CORNE

Mmes CHARLE, DELUGIN, GUERINET, REY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité sans observations.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE « REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES »

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur BIESSE Jean-Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur PALLIN, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent)	18 277,79 euros
- Section d'investissements	Néant

Soit un résultat global de clôture (excédent) de 18 277,79 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur BIESSE Jean-Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur PALLIN, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent)	29 492,86 euros
- Section d'investissements (déficit)	37 952,23 euros

Soit un résultat global de clôture (déficit) de 8 459,37 euros.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ANNEXE « REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES »

Le conseil syndical, après avoir voté le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

- Section de fonctionnement (excédent)	14 015,42 euros
- Section d'investissements	Néant

Soldes d'exécution :

- Section de fonctionnement (excédent)	4 262,37 euros
- Section d'investissements	Néant

Décide d'affecter l'excédent global de clôture de 18 277,79 euros en section de fonctionnement lors du vote du budget ou des délibérations modificatives 2019.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le conseil syndical, après avoir voté le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

- Section de fonctionnement (excédent)	16 524,28 euros
- Section d'investissements (déficit)	19 856,62 euros

Soldes d'exécution :

- Section de fonctionnement (excédent)	12 968,58 euros
- Section d'investissements (déficit)	18 095,61 euros

Le besoin net de la section d'investissements peut donc être estimé à 37 952,23 euros.

Décide d'affecter la somme de 29 492,86 euros pour couvrir le déficit susvisé de la section d'investissements lors du vote du budget ou des délibérations modificatives 2019.

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE « REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES »

Le conseil syndical déclare que le compte de gestion 2018, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil syndical déclare que le compte de gestion 2018, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU BUDGET 2019

Budget principal :

Après lecture du budget 2019, le conseil syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 339 182,37 euros,

- la section d'investissements s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 79 652,23 euros,

soit un total budgétisé de 418 834,60 euros.

Budget annexe « Régie transports scolaires » :

Après lecture du budget 2019, le conseil syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 56 777,79 euros,

- la section d'investissements s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 0,00 euro, soit un total budgétisé de 56 777,79 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal des conseils d'école des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur CORNE qui a participé à la classe de neige donne le bilan de celle-ci. Monsieur le Président informe le conseil syndical que le conseil départemental a accordé une aide de 200,00 euros pour l'enfant BOULAICH PUJADAS Jamel, placé en famille d'accueil chez Monsieur et Madame DUPOUY.

Madame LAGUEYTE donne le compte-rendu de la réunion organisée par la Région Aquitaine à laquelle elle a assisté à Pessac sur la nouvelle organisation des transports scolaires à la rentrée de Septembre 2019.

Monsieur PALLIN soumet au conseil syndical les devis établis pour la réfection du sol dans la cour de récréation. La question sera revue ultérieurement.

PALLIN Jean-Luc

BIESSE Jean-Pierre

BRUNAUD Cyril

CORNE Philippe

BITTERLY Virginie

CHARLE Valérie

DELUGIN Delphine

GUERINET Sèverine

REY Céline (suppléante)

**TULLON Emeline
(suppléante)**